

OCTOBRE 2018

## Bougeottes en rémunérations

Nos gouvernants, qui veillent toujours avec attention sur l'activité des DRH, ont préparé un cocktail détonant pour cette fin d'année et les prochaines Négociations annuelles obligatoires :

- Les salaires nets augmentent en ce mois d'Octobre avec une nouvelle baisse des charges sociales (suppression de la part salariale de la cotisation chômage), après la baisse de Janvier (suppression de la part salariale de la cotisation maladie),
- Inversement, les salaires nets baisseront en Janvier avec la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu,
- Un nouveau remboursement apparaît pour les 'frais de déplacement en mode vertueux' (400€/an, exonéré de charges sociales et d'impôt sur le revenu) à la place de l'indemnité kilométrique vélo,
- La loi PACTE, en cours de débat au Parlement, devrait supprimer le Forfait social sur l'intéressement pour les entreprises <250 salariés, et faire évoluer les modalités de répartition de la participation,
- Enfin, l'égalité salariale H/F devrait être renforcée d'une obligation de résultat au 01/01 prochain (>250 salariés), ou au 01/01/2020 (>50 salariés), avec sanction à 1% de la masse salariale en 2022.

Face à ces évolutions croisées du salaire net, les baisses (impôt à la source) l'emportant sur les hausses (suppression de charges), les camarades syndiqués devraient monter au créneau des revendications d'augmentations générales. Alors même que l'obligation de résultat sur l'égalité salariale nécessite d'agir individuellement !

Le prochain 'bloc de négociations sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée' devrait être chaud ...

Martin LE ROY